

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :
25 Novembre 2019

Date d'affichage :
25 Novembre 2019

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 4

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Vente parcelle non bâtie AP n° 397p – rue Berthelot

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle non bâtie, terrain cadastré AP N° 397p, superficie de 65 m² à M. Xavier GOULOIS.

Le prix de la vente est estimé par le service des Domaines à Arras à 6.800 HT.

Les frais de division cadastrale, arpentage, bornage ainsi que la remise en état de la clôture et du terrain seront à la charge de l'acquéreur.

À la majorité :

Pour : 21
Contre : ///
Abstention : ////
Mention exécutoire : oui

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise la vente du terrain, cadastré AP n° 397p, situé rue Berthelot à
M. Xavier GOULOIS au prix de 6 800 Euros H.T.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Maire,
Laurent POISSANT.



"DECISION EXECUTOIRE"
Reçue en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2019
Publiée et Notifiée le 23 DEC. 2019
MAZINGARDE, le 23 DEC. 2019
Le Maire

Laurent Poissant

